

Pourquoi investir en forêt privée!

Comme le dit le dicton, ça prend plusieurs coups pour faire entrer un clou. J'en ai eu la confirmation la semaine dernière. En effet, le premier ministre du Québec PHILIPPE COUILLARD a dévoilé sa stratégie maritime. Un plan de 40 milliards de dollars, dont 5 viendraient du privé. Un beau projet en soi et un potentiel de création de richesse intéressant à long terme.

Par contre, je n'ai pu m'empêcher de penser aux 11 millions d'investissements gouvernementaux perdus en forêt privée et les 2,2 millions investis par les producteurs privés. Des investissements dans une industrie importante pour les régions, qui a fait ses preuves et qui donne des résultats concrets et non des espérances de gains.

Avec ce constat, je conclus qu'il est nécessaire (encore) d'expliquer aux décideurs pourquoi il est important pour l'État d'investir en forêt privée. Alors voici, l'État doit investir en forêt privée...

Parce que la forêt privée est un moteur de création de richesse important pour le Québec

En termes d'activités sylvicoles, la forêt privée génère, pour l'économie du Québec, des revenus de plus de 2,5 milliards de dollars et 25 000 emplois. Plus de 130 000 propriétaires se partagent le territoire forestier privé, possédant en moyenne 45 ha.

Parce que le bois de la forêt privée est nécessaire pour supporter l'industrie de la transformation

Les baisses de possibilité sur forêt publique (environ 35 % depuis les 9 dernières années) se feront rapidement sentir à mesure que la demande pour le bois d'œuvre québécois augmen-

tera. La forêt publique ne pourra pas continuer à approvisionner les usines québécoises. Il s'agit d'un manque à gagner important pour le Québec en termes d'impôt sur le revenu (corporations et employés), de redevances, de taxes sur le carburant, etc.

Parce que chaque mètre cube récolté en forêt privée coûte moins cher à l'État qu'en forêt publique

Actuellement, le financement des travaux sylvicoles par l'État en forêt publique, en fonction des mètres cubes récoltés, est nettement plus élevé qu'en forêt privée. En effet, pour la dernière année financière complétée, l'État a consenti un investissement sylvicole d'un peu plus de 11,25 \$/m³ récolté, alors qu'il consacre un peu moins de 6,90 \$/m³ en forêt privée.

Parce que cela permet une gestion durable de la ressource

En raison de la faible rentabilité des investissements sylvicoles pour les propriétaires, mais des importantes retombées économiques associées à l'aménagement forestier pour la société; la majorité des gouvernements des pays industrialisés soutiennent l'aménagement en forêt privée.

Ce faisant, l'État permet aux producteurs de mettre en œuvre un plan d'aménagement complet et structuré

qui assurera la durabilité de la ressource et évitera les stratégies de pillage de lots.

Parce que l'État doit protéger ses investissements déjà consentis en forêt privée

L'État a investi près de deux milliards de dollars en travaux sylvicoles au cours des quarante dernières années. Nous devons nous assurer de protéger ces investissements et de les rendre à terme en réalisant les travaux sylvicoles nécessaires. Or, les investissements actuels ne couvrent qu'environ les 2/3 des besoins permettant d'assurer la réalisation des stratégies sylvicoles des propriétés sous aménagement.

Parce que la forêt privée offre un plus grand potentiel de rendement pour l'État

La forêt privée se situe plus au sud de la province. Par le fait même, elle dispose de meilleures conditions de croissance que la forêt publique. Tout investissement consenti sur un territoire plus productif engendra inévitablement de plus grandes retombées. Cette affirmation ne vise nullement à diminuer l'importance de la forêt publique, mais plutôt à considérer les territoires forestiers privés comme des options à privilégier.

Parce qu'investir en forêt privée, c'est aussi investir dans les régions

Les investissements de l'État en forêt privée constituent des interventions très structurantes sur le plan régional puisqu'ils maintiennent une expertise, garantissent des emplois, augmentent les revenus des propriétaires ainsi que la valeur de leur forêt. À leur tour, tous

ces éléments profitent au — trésor provincial — sous forme de transferts associés aux différentes taxes qu'ils génèrent. La plupart des pays industrialisés investissent dans leurs forêts privées afin d'accroître les effets structurants sur leur économie, particulièrement régionale.

En conclusion...

Les ressources renouvelables présentent un grand potentiel de croissance supplémentaire, moyennant des investissements relativement modestes par rapport aux bénéfices anticipés. Elles doivent donc rester sur l'écran radar du gouvernement québécois dans une optique d'amélioration des finances publiques à long terme.

Or, investir dans les sources de revenus à long terme apparaît beaucoup moins spectaculaire (voire populaire) que d'investir dans les services à court terme. En ce sens, nous devons souligner les efforts du ministre LESSARD sur la fiscalité des producteurs. Par contre, nous ne pouvons oublier le fait que le coût des services augmente annuellement et il peut sembler tentant, pendant certaines périodes, de leur transférer des sommes génératrices de revenus supplémentaires à long terme. Il s'agit, selon nous, d'une erreur importante que le Québec n'a pas les moyens de se permettre.



Régnald Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec



Les «stupéfiantes»

Il y a quelques années, ma conjointe et moi avons décidé de ne pas nous brancher à la télévision. Je suis toujours à l'aise avec la décision même si parfois je me sens seul. En effet, je n'ai aucune idée qui est «Andréanne» et dans quelle foutue télé-réalité elle joue. Quand on me parle de l'émission Les chefs, est-ce qu'on me parle de stratégie militaire ou culinaire?

Par contre, quand j'ai une chance (notamment chez ma belle-mère), j'aime bien tâter la télécommande et regarder l'émission les «stupéfiantes» (MythBusters en anglais). Vous savez l'émission où l'on essaie de démontrer si un mythe que tout le monde prend pour acquis est véridique.

Et bien cette émission m'a donné l'idée de ce texte. En effet, plusieurs points de vue sont colportés actuellement et, ma foi, sont loin de la réalité. Il est nécessaire de rétablir certains faits avant que les décideurs ne fassent plus la différence entre le vrai et le faux.

La forêt privée est en train de tomber! FAUX! Ce qui distingue les petites propriétés forestières, c'est la forte proportion de jeunes forêts et la rareté de vieilles. À titre d'exemple, 86% des petites forêts privées se retrouvent dans des classes d'âge de 50 ans et moins alors qu'en forêt publique, c'est 42%. Il est donc fort exagéré de prétendre que les bois

sont surannés et en voie de perte, bien au contraire.

Il y a un mur de bois en forêt privée!

VRAI! En forêt privée, il y a une forte proportion (49 % vs 15% pour la forêt publique) de superficies occupées par les strates de 50 ans (40-60 ans). Certaines de ces strates ont atteint leur maturité économique, d'autres sont mûres pour des éclaircies commerciales. Par contre, ces strates requièrent surtout des traitements sylvicoles qui favoriseront leur plein potentiel plutôt que des coupes totales.

Il n'y a plus de récolte qui se fait en forêt privée!

FAUX! La courbe de récolte en forêt privée a suivi celle de la forêt publique. Lors de la crise, lorsque la récolte en forêt publique avait chuté de près de 50%, elle avait chuté dans les mêmes proportions en forêt privée.

Aujourd'hui, les livraisons de bois de qualité sciage et déroulage reviennent au niveau de 2005, lors de

marchés favorables. Par contre, les volumes de bois à pâte livrés aux usines ne cessent de diminuer depuis le début des années 2000 (- 48 %). Le déclin du secteur des pâtes et papiers explique en grande partie cette situation.

La forêt privée tarde à livrer les bois même si les marchés reprennent!

FAUX et VRAI! Il existe une corrélation évidente entre les volumes livrés et les marchés. Les années où les volumes livrés ont atteint des sommets coïncident avec les meilleures années sur les marchés. En dollars constants, le producteur forestier obtient en moyenne 17 % moins aujourd'hui qu'en 2002 pour chaque mètre cube livré à une usine de transformation. En 12 ans, l'incitatif financier à récolter a donc significativement diminué.

Qui plus est, un délai est observé entre le moment où le marché du bois d'œuvre connaît une effervescence et sa transposition sur le marché du bois rond. Ce délai s'explique notamment par les répercussions persistantes sur les finances des entreprises. Non seulement le ratio d'endettement des entreprises demeure très élevé, mais il existe un déficit important en termes

d'investissements dans les équipements des usines. Par conséquent, les entreprises forestières peuvent difficilement se permettre de payer davantage pour leur approvisionnement en bois.

En guise de conclusion...

Ce ne sont que quelques exemples. Il en reste plusieurs que RESAM a documentés notamment sur le sous-financement de la forêt privée, les barrières à la récolte, la réticence des producteurs à produire, la compétition de la forêt publique et j'en passe. Ces travaux seront présentés sous peu au ministre LESSARD. Par contre, rappelons-nous qu'il est plus que jamais très important de briser les perceptions et d'appuyer nos prétentions avec des chiffres et des faits afin de prendre des décisions logiques et éclairées. Nous devons le faire rapidement sans quoi, les grands décideurs de l'État n'hésiteront pas à changer — de poste.



Marc Beaudoin

Directeur général du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

